OUTLOOK | 1 |

RISQUES NOUVEAUX ET ÉMERGENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ ET À LA SANTÉ AU TRAVAIL

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES RISQUES



OUTLOOK | 1 |

RISQUES NOUVEAUX ET ÉMERGENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ ET À LA SANTÉ AU TRAVAIL

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES RISQUES



Le service Europe Direct est un relais d'information officiel sur l'Union européenne

Numéro gratuit (*): 00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile n'autorisent pas l'accès aux numéros en 00 800 ou ces appels peuvent être facturés.

De nombreuses informations complémentaires sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet. Elles sont accessibles via le serveur Europa (http://europa.eu).

Des informations de catalogage sont disponibles à la fin de cette publication.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2009 Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Traduction fournie par le Centre de traduction (CdT, Luxembourg), sur la base d'un original anglais.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES MATIÈRES	3
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
ÂGE	7
Risques chimiques dans les PME	9
Structure d'emploi par activité	9
Exposition au bruit et troubles auditifs	11
Exposition au rayonnement ultraviolet	12
Équilibre Hommes-femmes	13
Marché du travail: Statut Professionnel	14
Nanotechnologies	15
Maladies professionnelles	16
Structure professionnelle	18
Pandémies	18
Accidents du travail	20
Stress lié au travail	21
Jeunes travailleurs	22

AVANT-PROPOS

La stratégie communautaire de sécurité et de santé au travail 2002-2006 a demandé à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de mettre en place un observatoire des risques afin de faciliter «l'anticipation des risques nouveaux et émergents», dans le cadre du développement d'une «véritable culture de prévention des risques».

Dans cette optique, l'Agence a défini les bases pour la mise en œuvre d'un observatoire européen des risques (ERO) en s'appuyant sur les travaux réalisés précédemment, notamment l'évolution du monde du travail et les informations provenant de recherches et de bonnes pratiques liées aux risques émergents. La première phase de la création de l'ERO a essentiellement consisté en la publication de quatre rapports fondateurs qui associent les prévisions des experts à des analyses d'études scientifiques pour mettre en évidence les risques émergents dans quatre principaux secteurs d'activité liés à la sécurité et à la santé au travail (SST): physique, biologie, psychosocial et chimie.

Le fait de commander et de publier des études ne représente que le début de la tâche confiée à l'ERO. L'un des principaux objectifs est en fait de favoriser le débat, en partant des observations de l'ERO, entre les parties prenantes de l'Agence. Pour ce faire, nous avons adopté deux approches: tout d'abord, l'ERO organise un ensemble de séminaires qui rassemblent les plus grands experts dans chaque domaine et les décideurs politiques de l'UE, tels que les partenaires sociaux et les représentants des principales directions générales de la Commission européenne, et d'autres organismes tels que l'OIT et l'OMS. Les résultats des principaux rapports de l'ERO sont présentés et débattus lors de ces séminaires, et les commentaires des participants permettent d'identifier tout axe prioritaire déterminant les futures activités de l'ERO. Deux séminaires de ce type ont déjà été organisés sur le thème des risques biologiques et psycho-sociaux émergents, et d'autres séminaires sont prévus en 2009, concernant les risques chimiques émergents, la violence sur le lieu de travail et les agents cancérigènes.

Ces séminaires se sont avérés utiles pour stimuler le débat et permettre aux plus grands experts du domaine de partager les dernières découvertes scientifiques avec les décideurs politiques. Le contenu et les conclusions de ces séminaires peuvent être consultés gratuitement sur notre site Web. Toutefois, cette approche ne permet d'impliquer qu'un nombre limité de participants. C'est pourquoi nous nous efforçons désormais de partager les observations de l'ERO avec chaque partie prenante par un autre moyen, à savoir cette publication dédiée, Outlook.



Dans la première édition de Outlook, vous découvrirez une présentation de certains des projets majeurs réalisés par l'ERO, ainsi que de courts articles traitant des différents aspects de la sécurité et de la santé au travail, en partant des caractéristiques contextuelles, telles que les questions liées au marché du travail et les tendances démographiques, jusqu'aux risques émergents spécifiques et aux conséquences en matière de sécurité et de santé.

Outlook est publié dans 22 langues pour atteindre le plus grand nombre possible de parties prenantes. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur ces sujets, vous pouvez consulter un article exhaustif (disponible en anglais uniquement) sur le site Web de l'Agence: http://osha.europa.eu/en/publications/outlook. Vous trouverez également des références à ces rapports et des bulletins d'information publiés par l'Agence. Toutes ces informations sont consultables gratuitement sur notre site Web.

Nous espérons que vous apprécierez l'intérêt et l'utilité de Outlook. Nous nous employons en permanence à améliorer la méthode de partage des résultats de nos travaux avec nos parties prenantes. Vos commentaires concernant le contenu et le format de cette publication sont par conséquent les bienvenus.

Jukka Takala Directeur Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail



INTRODUCTION

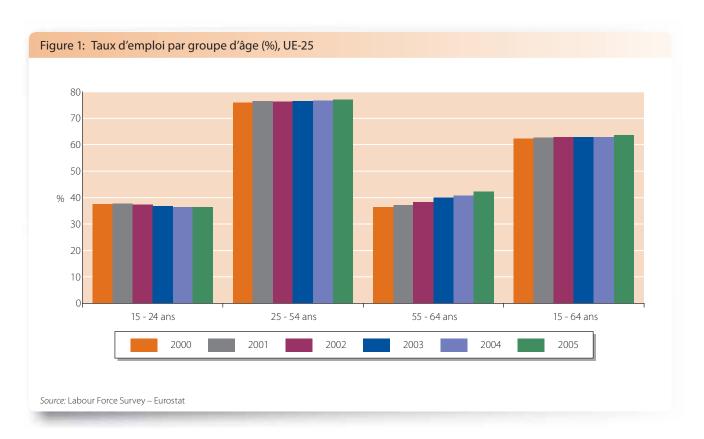
Le niveau de sécurité et l'état de santé de la population active de l'UE sont affectés par de nombreux facteurs, à commencer par la modification de la structure démographique, le développement des nouvelles technologies et une réduction importante de secteurs économiques autrefois prédominants, tels que l'activité industrielle et minière. Ainsi, des changements sont constatés non seulement dans le nombre d'emplois dans chaque secteur, mais également dans les types d'emplois proposés. Le profil d'âge de la population active est en train de changer. Les nouvelles technologies entraînent la création de nouvelles catégories d'emplois. Avec la mondialisation, des menaces pour la santé, autrefois éloignées, se propagent rapidement dans le monde entier. Si l'UE veut préserver la santé de sa population active et assurer sa puissance économique et sa compétitivité, elle doit à tout prix relever ces défis. La publication Outlook présente les tendances actuelles et futures à prendre en compte concernant la santé au travail, les principaux risques sur le lieu de travail et leur prévention.

ÂGE

es modifications récentes de la structure d'âge de la population active en Europe auront un impact sur la sécurité et la santé des travailleurs. Entre 2000 et 2005, le nombre total de travailleurs de 15 à 64 ans au sein de l'UE-25 a augmenté de 8,3 millions. Le nombre de travailleurs actifs a baissé de 0,7 million chez les 15-24 ans, tandis que le groupe des 55-64 ans a augmenté de 4,2 millions.

Hormis les jeunes travailleurs (âgés de 15 à 24 ans), le taux d'emploi a augmenté dans tous les groupes d'âge depuis 2000.

Le vieillissement de la population active influe sur l'**équilibre hommes-femmes**. En 2005, comme lors des cinq précédentes années, la population active de l'UE-25 était toujours majoritairement masculine. Le taux d'emploi masculin a à peine augmenté: 71,1 % (hommes de 15 à 64 ans) en 2005, contre 71,0 % en 2000 (+0,1). Quant au taux d'emploi féminin, il est passé de 53,5 % en 2000 à 56,3 % en 2005 (+2,8 %).



Le taux d'emploi est le plus élevé chez les travailleurs âgés de 25 à 54 ans (85,4 % pour les hommes, 68,9 % pour les femmes) suivis par le groupe des 55-64 ans (51,5 % pour les hommes, 33,6 % pour les femmes). 39,1 % des hommes et 33,3 % des femmes dans le groupe des 15-24 ans occupaient un emploi. Le taux d'emploi global chez les 15-24 ans est en baisse chez les hommes et les femmes.

La plupart des travailleurs de l'UE âgés de 15 à 64 ans sont répartis dans les quatre **secteurs économiques** suivants:

- Industrie manufacturière (35,6 millions)
- Commerce (28,2 millions)
- Sanitaire et social (19 millions)
- Immobilier, location et services aux entreprises (18,2 millions).

La répartition sectorielle des employés âgés de 25 à 54 ans reflète en grande partie cette tendance générale. La répartition pour les 15-24 ans est par contre différente. Ces jeunes travailleurs sont principalement employés dans le commerce (4,6 millions), puis l'industrie manufacturière (3,6 millions), la construction (1,9 million) et l'hôtellerie et la restauration (1,8 million). Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a enregistré une forte augmentation chez les travailleurs âgés de 15 à 24 ans.

Les 55-64 ans sont plus souvent employés dans les secteurs de l'industrie manufacturière (3,6 millions), du commerce (2,8 millions) et du sanitaire et social (2,3 millions). Dans ce groupe, le secteur de l'enseignement occupe la quatrième place (2,2 millions).

En termes de **catégorie professionnelle,** l'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est en hausse dans la catégorie des législateurs, hauts fonctionnaires et dirigeants. Chez les 15-24 ans occupant des emplois dans le domaine des services et de la vente, la tendance est à la hausse.

En 2005, les catégories professionnelles les plus importantes chez les 15-64 ans de l'EU-25 se présentaient comme suit: professions intermédiaires (31,5 millions), artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (27,5 millions), professions libérales (26,3 millions) et personnel des services (26 millions). L'ensemble de ces groupes professionnels employaient environ 111 millions de personnes (sur un total de 193,8 millions).

La répartition par catégorie professionnelle des 25-54 ans est très proche de cette tendance (respectivement 25,6, 21,1, 21,9 et 18,6 millions). Quant aux 15-24 ans, ils sont principalement représentés

dans le personnel des services (5,2 millions) et dans la catégorie Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (3,6 millions). Les employés administratifs (2,7 millions) et les professions intermédiaires (2,7 millions) arrivent en troisième et quatrième positions, suivis de près par les ouvriers et employés non qualifiés (2,5 millions). Chez les employés âgés de 55 à 64 ans, les activités les plus courantes sont les professions libérales (3,5 millions), les professions intermédiaires (3,2 millions) et les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (2,8 millions). Dans ce groupe d'âge, les législateurs, hauts fonctionnaires et dirigeants occupent la quatrième place (2,6 millions).

Entre 2000 et 2005, la plus forte augmentation a concerné les professions intermédiaires (+3,9 millions), les professions libérales (+3 millions) et les ouvriers et employés non qualifiés (+2,9 millions). Cette tendance à la hausse est constatée dans le groupe d'âge des 25-54 ans. Il en est de même chez les 55-64 ans, groupe dans lequel on enregistre par ailleurs une augmentation de l'emploi des législateurs, hauts fonctionnaires et dirigeants. Pour la catégorie des 15-24 ans, la situation est différente: le personnel des services et les vendeurs de magasin et de marché enregistrent la plus forte hausse (+0,38 million), suivis par les ouvriers et employés non qualifiés (+0,15 million) et les professions intermédiaires (+0,13 million).

Les groupes professionnels affichant la plus forte baisse en termes de population active (15-34 ans) sont les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (-1,5 million), suivis par les employés administratifs (-1,0 million). Cette tendance à la baisse concerne également les 15-24 ans et 25-45 ans. Dans le groupe des 55-64 ans, seul le nombre d'agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche a légèrement diminué (-0,1 million).

Pour ce qui concerne les types d'emplois, le nombre d'employés à temps partiel et intérimaires est principalement concentré dans les groupes d'âge 15-24 ans et 50-64 ans. Le pourcentage d'employés à temps partiel est particulièrement élevé au début et à la fin de la vie active (26 % des 15-24 ans et 20 % des 50-64 ans appartenaient à la catégorie des employés à temps partiel en 2005). La même année, environ 40 % des 15-24 ans occupaient un emploi à durée déterminée, contre environ 12 % chez les 25-49 ans et 6 % chez les 50-64 ans.

Au cours des prochaines décennies, la population active en Europe comptera plus de travailleurs âgés de 50 ans et plus, avec une réduction équivalente chez les jeunes travailleurs.

Compte tenu de ce changement dans les groupes d'âge, il sera indispensable de mettre encore plus

l'accent sur la réduction des risques d'accident au travail et sur l'amélioration de la santé des travailleurs, en particulier la santé des travailleurs les plus âgés. La réduction du nombre d'accidents et de maladies professionnelles, associée à des programmes de réhabilitation efficaces, permettra de préserver la santé de la population active européenne.

RISQUES CHIMIQUES DANS LES PME

es petites et moyennes entreprises (PME) représentent 99,42 % des entreprises au sein de l'UE.

Les PME sont présentes dans tous les secteurs de l'économie, mais principalement dans la distribution et l'hôtellerie/restauration, où elles représentaient respectivement 73,4 % et 80,6 % de l'emploi total en 2003. Elles n'employaient par contre que 20,9 % des actifs dans le secteur Eau, gaz et électricité.

Le taux d'incidence des accidents du travail liés aux substances dangereuses est généralement plus élevé dans les PME que dans les grandes entreprises. Au total, les PME représentent environ 80 % des maladies professionnelles causées par des agents chimiques.

Un grand nombre de travailleurs dans les PME sont donc exposés à des substances chimiques qui, en raison de pratiques professionnelles dangereuses et de systèmes de protection inappropriés, présentent un risque pour la sécurité et la santé de ces actifs.

Les employés des PME peuvent être exposés à des produits chimiques dans différents secteurs: construction, nettoyage, santé, services à la personne (coiffure), exploitation des métaux, produits textiles, ameublement, industrie alimentaire, transports et traitement des déchets.

L'exposition des employés des PME à des agents chimiques entraîne souvent différents problèmes de santé. En outre, ces sociétés disposent habituellement de moins de moyens que les grandes entreprises pour gérer correctement les risques. Beaucoup d'entre elles ne disposent pas non plus d'un accès optimal aux informations relatives aux agents chimiques contenus dans les produits qu'elles achètent et utilisent.

Certains États membres (pas tous, hélas) ont développé des modèles simplifiés pour évaluer et contrôler les expositions aux risques chimiques.

En termes de **professions**, le risque le plus élevé d'accidents du travail liés aux substances dangereuses

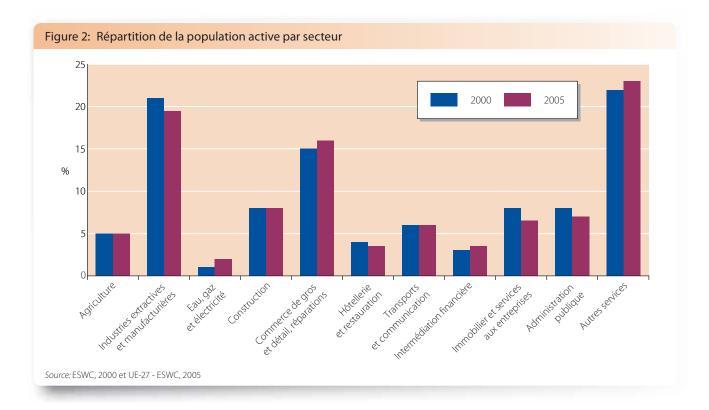
concerne la production tous types confondus (37,8 % des accidents). Quelque 10,5 % des accidents de ce type se produisent lors de la construction de nouveaux bâtiments, 10 % lors du nettoyage de locaux et de machines et 7 % lors de la maintenance.

Les principales mesures préventives qui doivent généralement être mises en œuvre par les entreprises sont répertoriées dans la directive de l'UE relative aux agents chimiques. Cette directive prévoit:

- l'élimination des substances et des procédures dangereuses ou le recours à des solutions moins dangereuses;
- l'application de mesures de protection collective telles que des contrôles d'ingénierie ou une ventilation adéquate et des mesures d'organisation appropriées;
- la fourniture d'équipements adaptés à l'utilisation d'agents chimiques;
- la plus grande réduction possible du nombre de travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés;
- la plus grande réduction possible de la durée et de l'intensité d'exposition;
- l'application de mesures d'hygiène appropriées;
- la plus grande réduction possible de la quantité d'agents chimiques correspondant au type d'emploi concerné;
- l'utilisation de méthodes de travail adaptées, notamment des dispositions visant à assurer la manipulation, le stockage et le transport sans risque d'agents chimiques et de déchets dangereux;
- l'application de mesures de protection appropriées, notamment l'utilisation d'équipements de protection individuelle, lorsqu'une exposition ne peut être évitée à l'aide d'autres moyens.

STRUCTURE D'EMPLOI PAR ACTIVITÉ

e **secteur des services** représente 67,1 % de l'activité économique de l'UE-25 (69,1 % pour l'UE-15) et constitue le premier secteur d'activité de l'économie de l'UE. Même si certains pays ont toujours une activité relativement élevée dans les secteurs traditionnels comme l'agriculture et l'industrie, le transfert des emplois dans le secteur des services s'opère de manière continue. Entre 1995 et 2002, l'UE-15 a enregistré des baisses significatives du nombre de travailleurs dans l'industrie minière (22 %) et dans le secteur Eau, gaz



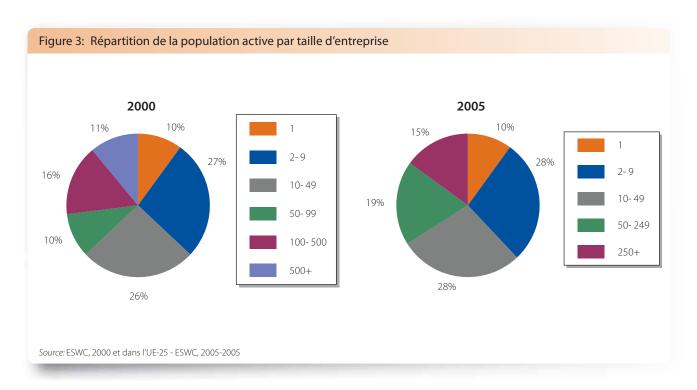
et électricité (11 %). La plus grosse augmentation a concerné les secteurs Immobilier, location et services aux entreprises (47 %) et Sanitaire et social (18 %). Les chiffres pour la période 2000-2005 sont disponibles dans la Figure 2.

On note également des différences entre le taux d'emploi des hommes et des femmes dans plusieurs secteurs d'activité. Les femmes travaillent le plus souvent dans le secteur des services. Le niveau d'emploi des hommes est nettement moins élevé dans les services, mais plus élevé dans l'industrie.

Pour ce qui concerne la taille des entreprises, 85 % des travailleurs font partie des petites et moyennes entreprises (PME), c'est-à-dire les entreprises de moins de 250 employés, et 63 % font partie des entreprises de moins de 50 employés.

Environ 10 % des travailleurs sont indépendants et travaillent seuls.

Le nombre croissant des micro-entreprises et des PME revêt une importance particulière d'un point de vue de la sécurité et de la santé. Les statistiques SEAT



(statistiques européennes sur les accidents du travail) indiquent que le taux d'incidence des accidents du travail est plus **élevé dans les PME** que dans les entreprises de plus de 250 employés.

La répartition de la population active par taille d'entreprise et par secteur est affichée dans les figures ci-dessus.

EXPOSITION AU BRUIT ET TROUBLES AUDITIFS

e bruit au travail est un problème global qui concerne un grand nombre de secteurs d'activité. L'exposition au bruit excessif peut causer des troubles auditifs.

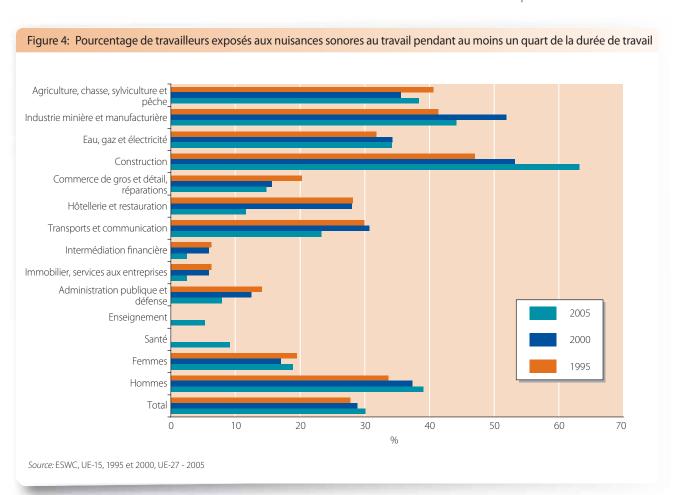
Les troubles auditifs liés au bruit peuvent être causés par une seule exposition à un bruit impulsif (plus de 140 décibels (dB(C)) ou par exposition à une densité sonore élevée (plus de 85 décibels (dB(A)) pendant plusieurs heures par jour sur une période de longue durée.

Dans l'UE-27, environ 60 millions de travailleurs (30 % de la population active) sont exposés à des nuisances sonores.

Cette exposition est courante dans les domaines de l'agriculture, l'industrie minière et manufacturière, et la construction, avec plus de 35 % de travailleurs exposés dans ces secteurs. Les secteurs avec les nombres les plus élevés de troubles auditifs liés au travail sont les suivants: industrie minière et manufacturière, construction et transports et communication. Les troubles auditifs touchent plus particulièrement les travailleurs manuels. Étant donné l'environnement de travail spécifique (méthodes de travail et machines bruyantes), cette catégorie est de loin la plus exposée aux nuisances sonores.

Les tendances récentes en matière d'emploi indiquent que deux secteurs caractérisés par une forte exposition aux nuisances sonores (industrie minière et manufacturière, et agriculture) sont en régression. Néanmoins, le nombre de travailleurs exposés dans le secteur de la construction a nettement augmenté au cours des dernières années. Toutefois, beaucoup d'autres travailleurs sont également affectés par les nuisances sonores, même dans des secteurs dont les environnements de travail sont considérés comme peu bruyants, tels que l'enseignement, les centres d'appel et le secteur du divertissement.

Les hommes sont environ deux fois plus exposés aux nuisances sonores au travail que les femmes, et les données recueillies montrent que les troubles auditifs



dans la population active masculine sont au moins deux fois supérieurs à ceux de la population active féminine.

Toutefois, les femmes représentent la majorité des travailleurs dans le secteur des services, où les nuisances sonores deviennent problématiques.

Les travailleurs des 10 nouveaux États membres (NEM) semblent être plus exposés aux nuisances sonores que dans l'UE-15. En 2005, 38,8 % des travailleurs des 10 NEM ont signalé des expositions aux nuisances sonores, contre 28,7 % dans l'UE-15 et 28 % en Bulgarie et en Roumanie.

L'âge n'est pas un facteur déterminant en matière d'exposition aux nuisances sonores: les informations disponibles montrent en effet des variations minimes entre les différents groupes d'âge.

La directive 2003/10/CE du 6 février 2003 concernant «les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit)» fournit des instructions détaillées sur les limites d'exposition aux nuisances sonores, l'évaluation des risques, le contrôle du niveau sonore au travail, l'utilisation de protections auditives personnelles, des informations sur les travailleurs et la surveillance médicale.

En matière de troubles auditifs liés aux nuisances sonores au travail, il convient de prendre notamment en compte les éléments suivants:

- Le trouble auditif est souvent accompagné d'acouphènes ou de sifflements dans les oreilles.
- Les coûts liés aux troubles auditifs dus aux nuisances sonores représentent environ 10 % du coût total des indemnisations des maladies professionnelles.
- L'incidence constatée des troubles auditifs varie selon les pays et les politiques utilisées pour identifier ces troubles. En 2005, les informations rapportées par les États membres mettaient en évidence une grande différence: 5,9 % des travailleurs dans l'UE-15 ont signalé des troubles auditifs, contre 13,5 % dans les 10 nouveaux états membres et 9,7 % en Bulgarie et en Roumanie.
- Les groupes d'âge les plus touchés sont les 40-54 ans et les 55-60 ans.

Le bruit n'est pas le seul facteur de stress sur le lieu de travail susceptible d'affecter l'audition des travailleurs. Les vibrations peuvent produire un effet de synergie avec le bruit sur le système auditif.

Un certain nombre d'agents chimiques sont définis comme **ototoxiques** et nuisibles pour l'audition. Les agents présents dans les environnements industriels incluent les solvants, le monoxyde de carbone et l'acide cyanhydrique.

En 2001, les troubles auditifs dus aux nuisances sonores représentaient la quatrième maladie professionnelle reconnue dans l'UE-12. Quatorze millions de travailleurs dans l'UE-27, soit 7 % du total, estiment que leur environnement de travail est la cause de troubles auditifs et qu'il influe sur leur état de santé. Le taux d'incidence des troubles auditifs est de 11,5 cas pour 100 000 travailleurs.

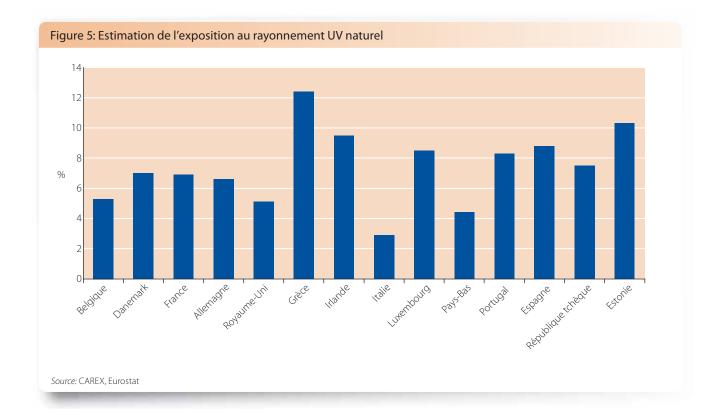
Les effets du bruit ne sont pas limités aux troubles auditifs. Les nuisances sonores peuvent en effet entraîner une augmentation de la fatigue et du stress, des troubles du sommeil, voire des problèmes cardiovasculaires. Sur le lieu de travail, l'un des effets sonores potentiellement et particulièrement néfaste est le masquage des signaux et avertissements sonores et les interférences de communication. De tels phénomènes augmentent le risque d'accidents au travail.

EXPOSITION AU RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

e rayonnement ultraviolet (rayonnement UV) constitue l'un des principaux risques physiques au travail. Le rayonnement ultraviolet est un rayonnement non ionisant électromagnétique couvrant une gamme de longueurs d'ondes comprise entre 100 et 400 nm. Une exposition excessive à un tel rayonnement comporte des risques. La gravité de tels risques dépend de la longueur d'onde, de l'intensité et de la durée d'exposition. Une surexposition peut causer des troubles visuels, des lésions cutanées et affaiblir le système immunitaire.

Le rayonnement UV est considéré comme un agent cancérigène dans 36 secteurs d'activité de l'UE. Dans 11 de ces secteurs, le rayonnement UV correspond au risque numéro un en matière d'exposition par rapport aux autres agents cancérigènes.

Selon un rapport réalisé par l'Organisation mondiale de la santé, pour l'année 2000 en Europe, parmi les maladies causées par le rayonnement UV, on compte plus de 2 millions de cas de cancers cutanés non mélanomateux (carcinomes à cellules squameuses et basocellulaires) et plus de 67 000 cas de mélanomes malins.



Les travailleurs les plus exposés au rayonnement UV appartiennent aux secteurs de l'agriculture, de la chasse et de la construction.

Les personnes concernées sont les travailleurs en extérieur exposés au rayonnement UV naturel (rayonnement solaire) et les travailleurs en intérieur qui sont exposés au rayonnement généré par des sources artificielles.

Les sources artificielles peuvent être beaucoup plus dangereuses pour la santé que le rayonnement UV naturel: les niveaux d'UV peuvent être plus élevés et générer des longueurs d'ondes nocives. Les travailleurs particulièrement exposés au rayonnement UV artificiel sont notamment ceux exerçant les activités suivantes:

- techniques de séchage (peinture et colorant);
- désinfection;
- soudage;
- photothérapie.

Les travailleurs dans ces secteurs d'activité sont soumis à des limites d'exposition et à des contrôles administratifs et d'ingénierie. Les équipements de protection individuelle et les examens médicaux font également partie des procédures habituelles. Ces mesures sont applicables aux dentistes, kinésithérapeutes, lithographes, ramoneurs, pilotes d'avion et navigateurs, capitaines de port, peintres, ouvriers de l'industrie alimentaire et soudeurs.

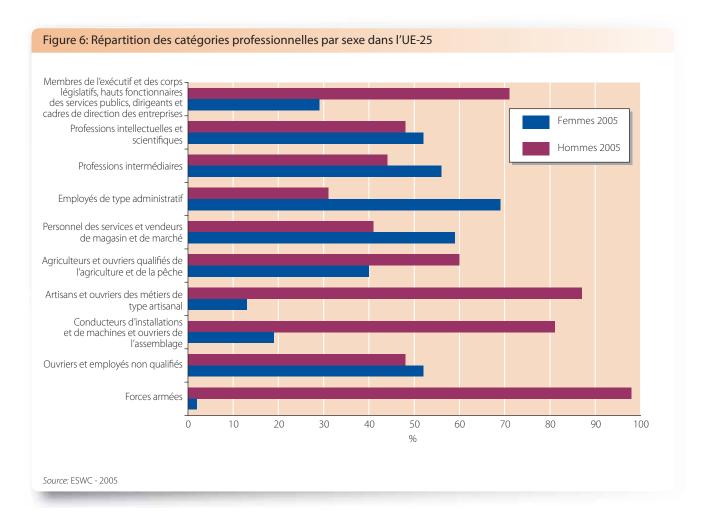
La nature cumulative de l'exposition au rayonnement UV et une augmentation potentielle de la sensibilité des personnes exposées sont mises en évidence, tout comme l'utilisation courante et croissante des technologies à base d'UV.

Le nombre estimé de travailleurs exposés au rayonnement UV artificiel dans les pays de l'UE est d'environ 1,2 million, soit environ 0,65 % de la population active totale.

Les informations existantes ne sont pas suffisantes pour dresser un cadre détaillé de l'exposition professionnelle au rayonnement UV dans l'UE. Pour ce qui concerne le **rayonnement solaire**, environ 14,5 millions de travailleurs dans l'UE y sont exposés pendant au moins 75 % de leur temps de travail; 90 % de ces personnes sont des hommes. Sont concernés les exploitants agricoles, sylviculteurs et horticulteurs, ouvriers agricoles, jardiniers et paysagistes, facteurs et trieurs, livreurs de journaux, professeurs d'éducation physique, entraîneurs, coachs et puériculteurs.

ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES

u sein de l'UE, le taux d'emploi des femmes a connu une légère augmentation entre 2001 et 2005. Les hommes sont largement majoritaires dans le secteur industriel, et les femmes beaucoup plus nombreuses dans le secteur des services.



Même si, dans l'ensemble de l'UE, les femmes occupent aujourd'hui davantage de postes d'encadrement, les hommes sont toujours plus nombreux dans les postes à responsabilités. Par exemple:

- Au sein de l'UE-27, seulement 24,5% des travailleurs (9,4 % d'hommes et 42 % de femmes) ont une femme pour supérieur hiérarchique direct;
- Les hommes constituent plus de 70 % des dirigeants d'entreprise et des hauts fonctionnaires gouvernementaux;
- Les deux tiers des travailleurs indépendants sont des hommes, et cette proportion augmente lorsque les travailleurs indépendants ont des employés.

Étant donné les disparités décrites ci-dessus, les femmes et les hommes ne sont pas du tout exposés aux mêmes risques et dangers.

La séparation des emplois et des tâches explique ainsi les types d'accident différents dans la population active féminine et masculine. La différence entre le taux d'incidence des accidents chez les hommes (4 189 pour 100 000 travailleurs) et chez les femmes (1 627 pour 100 000 travailleurs) (données pour 2004, SEMP) est due au fait que les hommes sont plus souvent employés dans des industries à risques, telles que l'industrie minière, la construction ou le transport. Chez les femmes, l'utilisation d'équipements professionnels conçus pour les hommes peut être à l'origine d'accidents ou de maladies liés au travail.

MARCHÉ DU TRAVAIL: STATUT PROFESSIONNEL

Chaque phénomène d'ordre démographique, social et économique influe sur la population active. Dans le domaine de la santé et de la sécurité, il est important d'identifier les évolutions actuelles et de s'y adapter. L'approche adoptée doit être globale et à long terme.

Selon les résultats de l'enquête sur les forces de travail menée en 2004, 194,5 millions de personnes (sur une population totale de 377,5 millions) étaient salariées ou avaient une activité. Cette population active était répartie comme suit:

- 44 % de femmes;
- 10,6 % de jeunes de moins de 25 ans;

- 10,9 % de personnes âgées de 55 à 64 ans;
- 82,3 % d'emplois à temps plein;
- 17,7 % d'emplois à temps partiel.

Le taux d'emploi au sein de l'UE-25 (part de la population avec une activité parmi le groupe des 15-64 ans) atteignait 63,3 % en 2004.

Actuellement, les principales évolutions liées à la structure de la population active sont les suivantes:

- La population active connaît un vieillissement rapide. Le taux d'emploi des travailleurs vieillissants (55–64 ans) était de 41,0 % en 2004, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à l'année 2000. Inciter ces travailleurs à travailler plus longtemps sera le défi majeur de l'Europe dans les années à venir.
- Au niveau européen, des mesures de prévention de la discrimination des travailleurs handicapés dans le milieu professionnel sont mises en place.
- La population active de l'UE est toujours en majorité masculine, mais les femmes sont de plus en plus présentes dans le monde du travail.
- La formation des travailleurs doit constamment être améliorée. Ceci est dû en partie à la complexité accrue des techniques de travail, une conséquence du développement des technologies de l'information.
- L'augmentation de la migration et de la mobilité de la population touche l'ensemble de l'UE, les migrants choisissant les pays avec les meilleures perspectives en matière d'emploi.

Une majorité de travailleurs européens font partie de la catégorie des emplois permanents (les salariés à temps plein). Cependant, les autres catégories, à savoir les travailleurs à temps partiel, les travailleurs indépendants, les travailleurs avec un contrat de travail temporaire et les travailleurs familiaux, constituent environ 40 % de la population active totale.

La catégorie des emplois **à temps partiel** présente de grandes disparités entre les hommes et les femmes: les femmes y sont majoritaires. En Europe, 78 % des 34,3 millions de travailleurs à temps partiel sont des femmes. Les emplois à temps partiel sont plus courants en début ou en fin de vie active, en particulier chez les hommes.

Les travailleurs à temps partiel sont moins exposés que les travailleurs à temps plein à un certain nombre de dangers, ainsi qu'aux mauvaises conditions ergonomiques. Ils font également moins souvent état de problèmes de santé liés au travail.

Toutefois, les actifs avec un contrat de travail **temporaire** accèdent également moins facilement à la formation et au développement des compétences sur le long terme.

L'incidence d'accidents du travail est plus élevée chez les travailleurs intérimaires que dans d'autres catégories d'employés. Les travailleurs temporaires ont moins de prise sur leur travail, notamment en termes d'organisation des tâches, de rythme et de méthodes de travail. Leurs exigences professionnelles sont moindres et ils sont moins informés sur les risques liés au travail. Ces travailleurs sont moins satisfaits que les autres employés de leur travail, mais souffrent également moins du stress.

Les conditions de travail des **travailleurs indépendants** sont souvent radicalement différentes de celles des travailleurs permanents avec contrats à temps plein. Les horaires de travail des travailleurs indépendants sont souvent plus longs, et leur rythme de travail est inégal. En termes de santé, les travailleurs indépendants ont le sentiment d'être plus exposés professionnellement que les salariés: 35,5 % contre 27,3 %.

Les évolutions du rapport contractuel au sein de la population active peuvent également expliquer les changements de l'organisation et des méthodes de travail. Dans les entreprises, les relations professionnelles se diversifient et prennent un caractère plus individuel. Ces phénomènes accroissent le sentiment de précarité du travail ressenti par les employés.

NANOTECHNOLOGIES

e terme «nanotechnologies» qualifie des technologies visant à créer et à manipuler des matériaux destinés au développement de matériaux et de produits à l'échelle nanométrique, en vue de l'exploitation de leurs propriétés physico-chimiques.

Les nanotechnologies font appel aux compétences des physiciens, des chimistes, des biologistes, des spécialistes en sciences des matériaux, des ingénieurs en mécanique, des ingénieurs électriciens, mais également des chercheurs en sciences médicale et cognitive.

Les domaines susceptibles de bénéficier de l'apport de ces technologies sont divers et variés. Toutefois, des inquiétudes relatives à leurs effets potentiellement négatifs sur la santé et l'environnement (pas seulement sur la santé au travail, mais de façon plus large) ont été exprimées.

Au sein de l'UE-27, les nanotechnologies constituent actuellement l'une des priorités de la recherche sur la sécurité et la santé au travail. En effet, les risques pour la santé des travailleurs concernés, dus aux nouvelles propriétés des matériaux et produits, n'ont pas encore été entièrement évalués.

Les nanotechnologies utilisent des matériaux de dimensions minuscules. Un nanomètre (nm) équivaut à un milliardième de mètre. Par exemple, la largeur moyenne d'un cheveu humain est de 80 000 nm, et celle d'un globule rouge est d'environ 7 000 nm.

Les nanotechnologies consistent à concevoir, caractériser, produire et appliquer des structures, des dispositifs et des systèmes en utilisant des matériaux d'une dimension au moins inférieure à 100 nm.

En passant à cette échelle du nanomètre, les matériaux peuvent changer de comportement et acquérir de nouvelles propriétés physiques et chimiques spécifiques, en raison notamment de l'augmentation de la surface relative et des effets quantiques. Des propriétés telles que la taille, le poids, le volume, la vitesse, la résistance, la dureté, la durabilité, la couleur, l'efficacité, la réactivité ou les caractéristiques électriques peuvent par exemple être modifiées. Cette particularité permet de développer de nouveaux matériaux et dispositifs, avec des indicateurs plus performants et une fonctionnalité accrue.

Les nanotechnologies sont utilisées depuis des décennies dans le domaine des semi-conducteurs, et depuis plus longtemps encore dans le domaine des produits chimiques. Toutefois, les matériaux à l'échelle nanométrique sont de plus en plus utilisés, ou considérés comme potentiellement extrêmement utiles dans de nombreux domaines, pour créer des matériaux et dispositifs dotés de nouvelles propriétés.

Leurs champs d'application couvrent notamment les domaines suivants: technologies de l'information; technologies biomédicales; technologies de l'environnement; technologies de l'énergie; technologies de l'industrie manufacturière; technologies du transport, de l'aviation et de l'astronautique; agriculture et nutrition; technologies militaire et de sécurité.

Le nombre d'emplois dans le secteur des nanotechnologies est en augmentation. Il devrait atteindre 10 millions en 2014, soit 11 % des emplois dans l'industrie manufacturière. En supposant que les structures de la population et les structures professionnelles de l'UE demeurent inchangées, cela signifie que presque six millions de personnes travailleront dans le secteur européen des nanotechnologies en 2014.

Les bénéfices et applications (potentiels) des nanotechnologies sont nombreux, mais des inquiétudes demeurent quant à l'impact des nanoparticules sur la santé de la population et sur l'environnement.

Avec leur taille réduite, les nanoparticules peuvent pénétrer dans le corps humain de trois façons différentes, via:

- le système digestif (ingestion);
- la voie respiratoire (inhalation);
- la peau (exposition directe).

Une fois dans le corps humain, les nanoparticules peuvent changer d'organe ou de tissu. Cette translocation est d'autant plus aisée que les nanoparticules peuvent très facilement pénétrer dans les cellules, traverser les membranes cellulaires et se déplacer le long des nerfs. Dans certaines conditions, certaines nanoparticules peuvent même traverser la barrière hémato-encéphalique.

Les facteurs susceptibles d'influer sur la pénétration des nanoparticules dans le corps humain comprennent notamment:

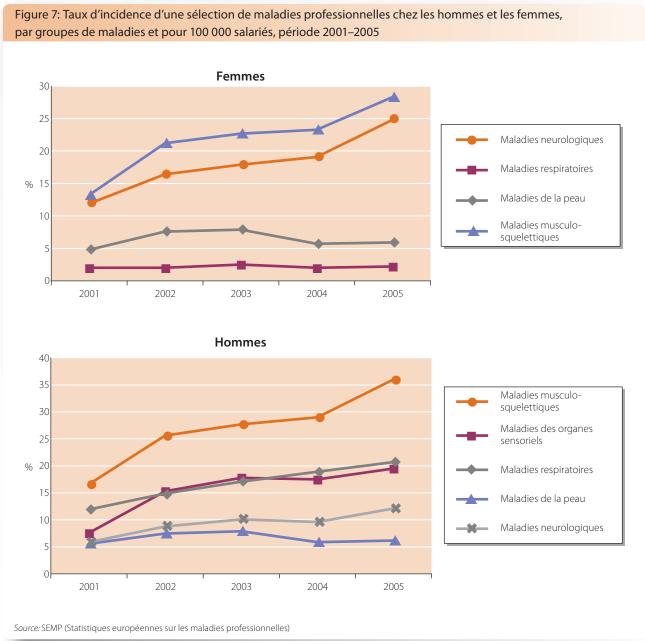
- la masse, la surface ou le nombre des particules;
- l'état de la matière (sous forme de poudre anhydre ou de solution);
- le degré de confinement;
- la durée de l'exposition.

Une évaluation réaliste de l'impact des nanomatériaux sur la sécurité et la santé ne peut être obtenue qu'en poursuivant les recherches. Compte tenu du peu de données disponibles, les employeurs devraient adopter des principes de précaution en cas d'exposition potentielle aux nanoparticules.

Outre leurs effets potentiels sur la santé, les nanotechnologies soulèvent également des inquiétudes d'ordre éthique.

MALADIES PROFESSIONNELLES

e concept de maladie professionnelle est défini dans le cadre d'un système national de reconnaissance et de dédommagement. Généralement, cette reconnaissance est soumise à la présentation de preuves irréfutables que le travail



est bien à l'origine de la maladie, ou qu'il a contribué de façon significative à son développement. La collecte de données relatives aux maladies professionnelles pour l'ensemble de l'UE est d'autant plus délicate que les modèles de reconnaissance et de dédommagement varient d'un pays à l'autre. Peu de maladies sont répertoriées au niveau européen. (http:// eur-lex.europa.eu/

LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CEL EX:32003H0670:EN:HTML). Pour estimer l'ampleur des problèmes de santé liés au travail, il peut être utile d'élargir le concept de maladie professionnelle. Par exemple, des informations sur le cancer professionnel et le cancer environnemental sont disponibles sur le site http://osha.europa.eu/data/links/occupational-and-environmental-cancer-prevention-conference-presentations/.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont les plus fréquents des troubles liés au travail.

Sur 83 159 nouveaux cas de maladies professionnelles déclarés en 2005, les TMS représentaient 31 658 cas, tous sexes confondus.

Les autres grandes catégories de maladies professionnelles sont globalement réparties de façon égale chez les hommes et chez les femmes, à l'exception des maladies des organes sensoriels, qui figurent en deuxième place chez les hommes, mais ne font pas partie des quatre affections les plus courantes chez les femmes.

En 2005, les maladies les plus fréquemment déclarées étaient les suivantes: ténosynovite de la main ou du poignet (inflammation des tendons), perte auditive, épicondylite latérale («tennis elbow»), dermatite de contact (inflammation de la peau), syndrome du canal carpien (compression du nerf dans le poignet), syndrome de Raynaud («syndrome du doigt mort»), mésothéliome (cancer) et asthme.

L'examen de la répartition des maladies professionnelles par secteur d'activité économique montre que le taux d'incidence le plus élevé est enregistré dans l'industrie minière. Le taux d'incidence de maladies professionnelles peut y être 20 fois supérieur à celui de la catégorie suivante la plus affectée. Il faut également tenir compte de la rapide réduction des effectifs que connaît cette industrie, qui peut expliquer une certaine majoration des taux d'incidence de maladies professionnelles.

En 2005, les secteurs d'activité dans lesquels les taux d'incidence de maladies professionnelles étaient plus élevés que la moyenne (mise à part l'industrie minière) étaient l'industrie manufacturière, l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche, ainsi que d'autres activités de services à la collectivité, de services sociaux ou de services directs aux particuliers.

Dans le secteur de l'industrie manufacturière, les hommes et les femmes sont globalement touchés à la même fréquence, et par le même type de maladies professionnelles. Pour d'autres secteurs, cette répartition varie légèrement. Chez les femmes, les secteurs d'activité dans lesquels les incidences de maladies professionnelles sont les plus élevées sont le nettoyage, l'industrie alimentaire, le service en salle dans les restaurants et le travail à la ferme.

Pour une évaluation complète de l'impact des maladies professionnelles, il serait nécessaire de répertorier tous les frais entraînés par les affections liées au travail. Pour cela, tous les frais directs et indirects devraient être indiqués, ainsi que la proportion exacte des problèmes de santé liés au travail. Si elle était menée, cette étude montrerait probablement que les maladies professionnelles coûtent chaque année dix milliards d'euros à l'Europe.

STRUCTURE PROFESSIONNELLE

énéralement, la structure professionnelle n'évolue pas rapidement. En dépit de cette lenteur, et même si la répartition des activités professionnelles n'est pas la même chez les hommes que chez les femmes, certaines tendances récentes peuvent néanmoins être relevées dans l'UE:

 Les femmes jeunes se retrouvent de plus en plus souvent à des postes hiérarchiques supérieurs.

- Certains groupes professionnels très importants autrefois ont un poids économique relativement plus faible aujourd'hui. Parmi ceux-ci, on trouve les employés de type administratif pour les femmes, et les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal pour les hommes.
- Les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires sont actuellement en progression.
- La proportion d'ouvriers et employés non qualifiés a également augmenté.

Ces indications montrent que, alors que certaines professions traditionnellement masculines et situées au centre de la structure professionnelle sont moins importantes aujourd'hui, la population active masculine se partage de plus en plus entre les catégories les plus hautes et les catégories les plus basses du monde professionnel.

Le groupe des professions intermédiaires est composé de professions très différentes. On y recense par exemple les comptables, les infirmières, les représentants commerciaux, ainsi que les techniciens dans différents domaines de l'ingénierie. Les éventuels problèmes de sécurité et de santé liés au travail et les mauvaises conditions de travail signalés par ces travailleurs sont donc eux aussi de nature très différente. Toutefois, des niveaux de stress élevés sont souvent cités par ces employés.

Le groupe des ouvriers et employés non qualifiés comprend un ensemble plus réduit d'activités correspondant à un statut socio-économique peu élevé. On y trouve les ouvriers agricoles, le personnel d'entretien, le personnel de service d'immeuble et les manutentionnaires. Dans ces professions, les travailleurs doivent faire face à diverses mauvaises conditions de travail. Les mouvements répétitifs de la main ou du bras, les tâches répétitives, ainsi que l'inadéquation entre les compétences du travailleur et les exigences mentales et physiques du poste participent, entre autres, de ces mauvaises conditions de travail. Les statistiques en matière de maladies professionnelles confirment les conditions de travail difficiles de ce groupe professionnel.

PANDÉMIES

es maladies infectieuses constituent une menace pour la santé publique dans tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de développement économique et social. Des facteurs d'ordre social, technologique et environnemental

favorisent l'émergence de nouvelles maladies et la réapparition de certaines autres.

Pour combattre les maladies infectieuses émergentes et les menaces de pandémie, il est indispensable de faire preuve d'anticipation et de préparation, tant au niveau de la santé au travail qu'au niveau de la santé publique.

Une **pandémie** se caractérise par l'accumulation des facteurs suivants:

- une épidémie de maladie infectieuse (due à l'apparition d'un foyer);
- un agent infectieux touchant un grand nombre de personnes;
- un agent infectieux touchant une zone géographique très large.

Une telle définition donne un aperçu de la gravité du phénomène.

Quel que soit l'endroit du monde où elles sont constatées, les maladies infectieuses devraient toutes être examinées de façon systématique en fonction de leur lien avec les maladies professionnelles, en particulier lorsqu'il existe un risque de pandémie.

L'examen de la chaîne **épidémiologique (ou chaîne de transmission)** constitue un outil intéressant et essentiel dans l'évaluation des risques biologiques sur le lieu de travail.

La première étape consiste à identifier le ou les réservoir(s) de l'agent infectieux, puis à déterminer la ou les route(s) empruntée(s) par l'agent pour sortir de ce réservoir, ainsi que sa ou ses voie(s) de transmission. Enfin, il reste à déterminer la ou les porte(s) d'entrée de l'agent infectieux dans l'hôte (qui est dans ce cas particulier le travailleur sur son lieu de travail). La même approche peut servir à mettre en place des mesures préventives: agir de préférence directement sur le réservoir afin de réduire le risque à la source, ou, à défaut, briser la chaîne de transmission le plus tôt possible.

Une telle approche permet de répondre aux questions fondamentales qui se posent en cas de risques professionnels: Où? Qui? Quand? Comment? Une fois ces questions résolues, les mesures préventives peuvent être identifiées et mises en place. Les mesures établies devraient ensuite tenir compte de l'évolution de la menace. Le principe de précaution devrait être appliqué en cas de connaissance insuffisante de la ou des voie(s) de transmission.

Dans les situations de pandémie, la protection du personnel soignant constitue l'une des priorités les plus importantes, que ce soit du point de vue de la santé au travail ou du point de vue de la santé publique. En cas d'épidémies virulentes de maladies infectieuses, ces travailleurs sont tout particulièrement exposés aux risques. Les chiffres diffèrent en fonction des sources, mais il a été établi que 21 à 57 % des cas reportés lors de l'apparition du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) se trouvaient parmi le personnel soignant. De la part des employeurs, l'information, la protection et le soutien du personnel soignant constituent une obligation éthique et réciproque autant que juridique. Cela suppose la mise en place d'évaluations des risques professionnels en matière de maladies infectieuses, ainsi que de programmes de gestion des risques. La protection du personnel soignant devrait s'inscrire dans le cadre de la lutte contre les infections nosocomiales (infections survenues en milieu hospitalier).

Durant les pandémies, certaines précautions importantes permettent d'assurer la sécurité des travailleurs

- En cas de menace de pandémie, une mesure de prévention sur laquelle il est important d'insister consiste à fournir une protection appropriée du système respiratoire. Des systèmes jetables de filtration des particules (masques respiratoires FFP1, FFP2 et FFP3) protègent contre les agents infectieux transmis par voie aérienne, ainsi que contre les gouttelettes.
- La protection doit s'appliquer aux travailleurs qui effectuent des déplacements importants, non seulement pour protéger les travailleurs euxmêmes, mais également pour éviter la dissémination de la maladie dans une zone non contaminée.
- Les travailleurs devraient bénéficier d'une information exhaustive concernant les endroits à éviter, l'hygiène alimentaire, le lavage des mains et les précautions sanitaires à prendre en cas de suspicion d'exposition.
- En cas de pandémie impliquant des animaux, le personnel travaillant en contact avec les animaux devrait être informé des risques encourus, ainsi que de la protection organisée pour eux, et cela dès que la transmission de l'animal à l'homme est confirmée, ou même simplement suspectée. Les catégories professionnelles les plus touchées sont les éleveurs, les transporteurs, le personnel des abattoirs ainsi que les vétérinaires. Des mesures de prévention doivent être mises en place, afin d'éviter d'en arriver à l'abattage des troupeaux.

En ce qui concerne le virus d'immunodéficience humaine (VIH) et les autres agents pathogènes transmis par le sang, les analyses ont montré que le risque de transmission est nul dans une majorité de lieux de travail. Le principal risque professionnel concerne ici le personnel soignant, qui peut être contaminé de façon accidentelle en manipulant du sang infecté.

L'identification du virus (VIH) et l'apparition de tests biologiques de diagnostic ont rendu possible une meilleure évaluation des risques, ainsi que la mise en place de mesures de prévention.

Le VIH se contracte de la même façon que les virus de l'hépatite B et de l'hépatite C. La stratégie de prévention repose essentiellement sur le concept de «précautions universelles».

La **malaria** correspond également à la définition de la pandémie, mais elle reste limitée aux zones géographiques dans lesquelles vit le moustique vecteur.

Le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)

est une affection respiratoire récente, apparue en Asie du Sud-Est en 2002/2003. Grâce à des mesures telles que la diffusion généralisée d'informations auprès du public concerné, la mise en place de mesures de contrôle avec isolation des patients et des cas suspects, la protection du personnel soignant et la mise en place de précautions sanitaires destinées aux voyageurs, la diffusion de la maladie a pu être limitée, et l'épidémie a été stoppée relativement rapidement.

La **grippe aviaire** touche plus particulièrement le personnel travaillant en contact avec la faune aviaire, y compris avec la volaille (éleveurs, fermiers, vétérinaires, personnel des abattoirs et transporteurs d'animaux d'abattoirs), mais elle concerne également les employés impliqués dans le processus d'abattage et les travailleurs de laboratoire. Des programmes de prévention devraient être mis en place afin d'assurer la protection de ces travailleurs. Dans le cadre de tels programmes, la première étape consiste à fournir les informations appropriées.

Un plan de préparation destiné aux lieux de travail devrait être mis en place. Ce plan comprendrait une évaluation des risques professionnels, des mesures de prévention anticipée (telles que la mise à disposition de dispositifs de protection respiratoire appropriés), ainsi que la préparation des entreprises, destinée à préserver l'activité économique. Les informations appropriées devraient être distribuées et mises à jour en fonction des besoins.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Au sein de l'UE, en 2004, 77 % des accidents du travail ont concerné des hommes. Cependant, depuis 1998, le taux d'incidence des accidents du travail a chuté de presque 21 % chez les hommes, contre une baisse de seulement 14 % chez les femmes. Si l'on se réfère aux données disponibles pour 2004, les taux d'incidence des accidents du travail sérieux dans l'UE-15 sont pratiquement les mêmes que ceux enregistrés dans l'UE-25.

En 2004, dans l'UE-15, le taux d'incidence correspondant aux accidents sérieux ou mortels pour les neuf branches principales de l'activité économique – Agriculture, chasse et sylviculture; Industrie manufacturière; Eau, gaz et électricité; Construction; Commerce de gros et détail, réparation de véhicules à moteur, de motocycles et de biens pour les particuliers

Tableau 1: Évolution des taux d'incidence des accidents du travail sérieux ou mortels depuis 1998 = 100 (UE-15 et UE-25)

	Accidents sérieux						
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 états)	100	100	99	95	88	83	80(p)
UE (15 états)	100	100	98	94	86	81	79(p)

	Accidents mortels						
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 états)	100	88	87	85	81	80	78(p)
UE (15 états)	100	91	88	85	80	78	77(p)

et les ménages; Hôtellerie et restauration; Transports, entreposage et communications; Intermédiation financière; Immobilier, location et services aux entreprises – était de 3 176 (soit presque 3,5 millions d'accidents pour les neuf branches les plus importantes, ou environ 4 millions pour l'ensemble des secteurs d'activité). Le taux d'accidents sérieux – occasionnant un arrêt de travail de plus de trois jours – est en baisse depuis 1998. Pour 2005, les chiffres devaient confirmer cette tendance.

Le taux d'accidents du travail est particulièrement élevé dans le secteur de la construction (pratiquement deux fois supérieur à la moyenne des neuf secteurs d'activité). Ce secteur en pleine expansion regroupe huit pour cent de la population active totale. Dans l'agriculture, le taux d'accidents du travail est environ 1,5 fois supérieur à la moyenne. Toutefois, le nombre de travailleurs est en baisse dans ce secteur. Dans le secteur de l'industrie manufacturière, ce sont les entreprises de manufacture du bois et des produits du bois qui comptent le plus d'accidents du travail, avec des taux d'incidence plus de 2,3 fois supérieurs à la moyenne.

Si l'on considère le nombre d'accidents par catégorie d'âge, on constate un taux d'incidence 1,4 fois supérieur à la moyenne chez les travailleurs âgés de 18 à 24 ans.

Dans les entreprises de 10 à 49 salariés et celles de 50 à 250 salariés, les taux d'incidence des accidents du

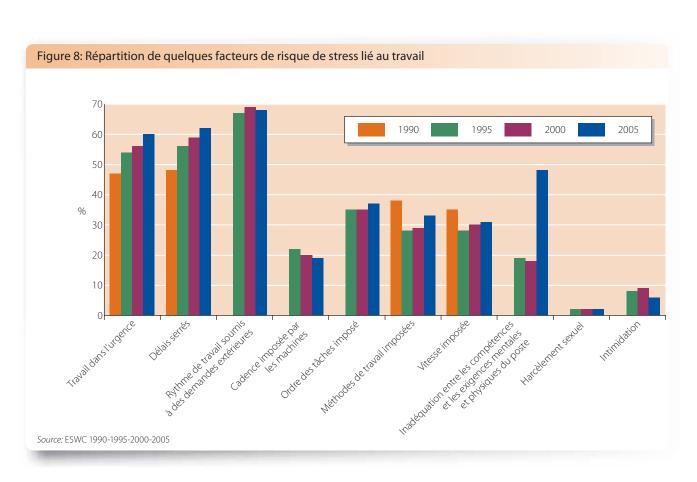
travail sont multipliés respectivement par 1,2 et par 1,4 par rapport à la moyenne.

Au sein de l'UE, les accidents du travail touchent chaque année plus de six millions de travailleurs. En moyenne, chaque accident conduit à un arrêt maladie de 20 jours. Le taux d'incidence des accidents a diminué de 18,5 % au cours des cinq dernières années. Bien que cette évolution soit positive, les taux d'incidence restent très élevés dans certains groupes ou domaines d'activité (c'est par exemple le cas du secteur de la construction, du groupe des travailleurs jeunes – 18-24 ans – et des entreprises de taille moyenne). Ces catégories doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Environ 5 % des victimes d'accidents ne peuvent pas continuer à exercer dans leur domaine d'activité. Environ 1,8 % des victimes d'accidents doivent réduire leurs horaires de travail, et 0,2 % d'entre elles ne pensent pas pouvoir retravailler un jour.

STRESS LIÉ AU TRAVAIL

Le stress lié au travail survient dès lors qu'il y a déséquilibre entre la perception qu'un salarié a des exigences imposées par son environnement de travail et la perception qu'il a de ses propres capacités. Les situations stressantes intenses et prolongées peuvent avoir des effets négatifs sur la



santé psychologique et somatique des individus. Les facteurs psychosociaux pouvant favoriser le stress comprennent la structuration et l'organisation du travail, le management, des exigences mentales et physiques de poste contraignantes et le manque d'autonomie dans le cadre du travail. Le harcèlement, la violence et les facteurs physiques tels que le bruit et la température peuvent également être sources de stress.

Des études suggèrent qu'entre 50 et 60 % des journées de travail perdues le sont pour cause de stress.

En 2005, les chiffres ont montré une baisse des niveaux de stress pour les pays de l'UE-27. Toutefois, cette baisse ne concernait que les pays de l'UE-15 (20,2 %), les nouveaux États membres faisant toujours état de niveaux élevés de stress (plus de 30 %).

Dans les 15 premiers États membres de l'UE, le coût annuel du stress au travail et des problèmes de santé mentale qui y sont associés est estimé à 265 milliards d'euros, soit entre 3 et 4 % du produit national brut. Des études montrent qu'à lui seul, le stress lié au travail coûte aux entreprises et aux gouvernements de ces pays environ 20 milliards d'euros en raison de l'absentéisme et des dépenses qu'il occasionne.

Les facteurs de stress en milieu professionnel sont notamment:

- Travail dans l'urgence et délais serrés
- Rythme de travail soumis à des demandes extérieures ou à la cadence des machines
- Interruptions imprévues lors de la réalisation de tâches
- Inadéquation entre les compétences et les exigences mentales et physiques du poste
- Intimidation et harcèlement sexuel

La plupart des facteurs de stress sont liés à la manière dont le travail est organisé et dont les entreprises sont gérées. Le plan de carrière, le salaire, le statut et le rôle du salarié au sein de l'entreprise, les relations avec les collègues et l'équilibre travail/vie personnelle peuvent être d'autres sources de stress.

Les **hommes et les femmes** sont relativement égaux face aux risques psychosociaux. En 2005, 23,3 % des hommes et 21 % des femmes de l'Union européenne ont déclaré connaître des problèmes de stress au travail.

Le stress est plus ou moins ressenti en fonction de l'**âge**. Les salariés âgés de 40 à 54 ans sont plus souvent touchés par le stress lié au travail que les

autres groupes d'âge. Les salariés âgés de 15 à 24 ans apparaissent comme étant les moins stressés.

Les **secteurs économiques** les plus touchés par les problèmes de santé psychosociaux sont l'enseignement, la santé, le social, le transport et la communication.

En termes de **catégorie professionnelle**, des études montrent que les législateurs, les hauts fonctionnaires et les dirigeants sont davantage concernés par le stress. Un classement différent des professions suggère que les travailleurs manuels tels que les ouvriers agricoles qualifiés sont les plus exposés aux risques psychosociaux.

L'OMS prévoit une forte augmentation des niveaux de stress et du nombre de dépressions avec l'expansion des nouvelles technologies et l'accélération de la mondialisation. Dans ses prévisions, l'OMS ajoute que le vieillissement de la population de l'Union européenne, qui modifiera la proportion actifs/retraités, entraînera non seulement l'augmentation de l'âge moyen des actifs, mais aussi la hausse de la charge de travail pour un nombre réduit de salariés, ce qui contribuera au développement du stress.

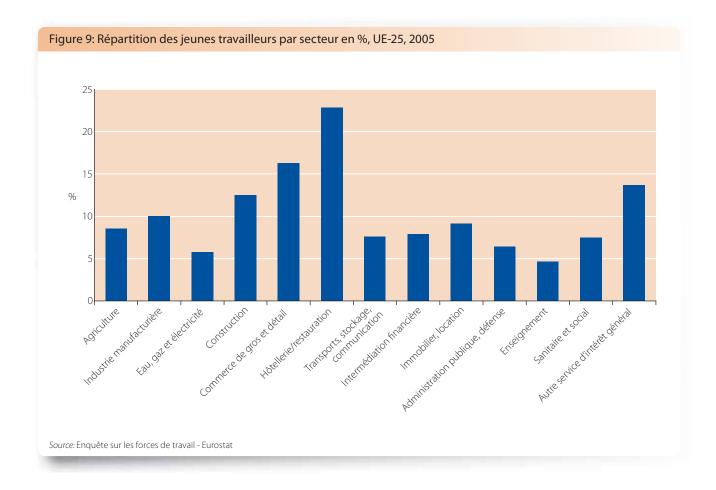
Des mesures doivent être prises pour prévenir cette augmentation des niveaux de stress. Le stress lié au travail peut être prévenu ou combattu en procédant à la restructuration du travail (en donnant plus d'autonomie aux salariés et en évitant toute surcharge ou sous-charge de travail), en améliorant l'organisation du travail (moins d'interruptions), en favorisant le soutien social et en récompensant les efforts fournis.

JEUNES TRAVAILLEURS

A u cours des prochaines décennies, la population active en Europe comptera davantage de travailleurs âgés de 50 ans et plus, avec une réduction équivalente chez les jeunes travailleurs.

En 2005, environ 193,8 millions de personnes étaient actives dans l'UE-25, avec notamment 20,4 millions de salariés âgés entre 15 et 24 ans. Les salariés de ce groupe d'âge représentaient 10,5 % des effectifs. Entre 2000 et 2005, la proportion de jeunes travailleurs a diminué de 0,9 %. En 2005, le taux d'emploi des 15-24 ans était de 36,3 % alors que celui des 15-64 ans était de 63,6 %.

Dans l'UE-25, le taux de chômage des jeunes travailleurs est en moyenne deux fois plus élevé que le taux de chômage de la population totale. Il existe



également d'importantes différences: selon les régions, le taux de chômage chez les jeunes varie entre 6,2 % et 59,1 %.

Les chiffres au niveau national indiquent que les jeunes ont généralement des revenus plus faibles et qu'ils disposent d'un accès limité aux avantages sociaux par rapport à l'ensemble de la population active.

Pour ce qui concerne les jeunes, le nombre d'actifs est plus important chez les hommes que chez les femmes, et la plupart des jeunes travailleurs ont un emploi dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration (22,7 %) et dans le commerce (16,3 %). En règle générale, on retrouve les jeunes dans les secteurs suivants: services, personnel des services et vendeurs de magasin et de marché, forces armées et ouvriers et employés non qualifiés. Ces secteurs emploient un nombre important de travailleurs saisonniers ou intérimaires, avec des conditions de travail difficiles et un travail exigeant physiquement. 37,5 % des jeunes travailleurs occupent des emplois à durée déterminée, contre 12 % pour l'ensemble de la population active. Les actifs avec un contrat de travail temporaire accèdent également moins facilement à la formation et participent peu au développement des compétences à long terme par rapport aux personnes ayant des contrats à durée indéterminée. Les travailleurs intérimaires ont également moins

d'autonomie concernant l'ordre d'exécution des tâches, le rythme et les méthodes de travail. Leurs exigences professionnelles sont moindres et ils sont moins informés sur les risques liés au travail.

En 2005, 25,7 % des jeunes travailleurs avaient un emploi à temps partiel, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à l'année 2000. Les employés à temps partiel présentent les caractéristiques suivantes: conditions de travail plus favorables, horaires plus standard (moins de travail en soirée, la nuit ou le week-end), moins de contrôle sur la durée du travail, moins de tâches nécessitant des compétences élevées, moins de formation, activité dans le secteur social et l'hôtellerie/la restauration et non dans la construction, postes non qualifiés dans les services/la vente (aucune fonction d'encadrement).

Voici quelques faits importants concernant les jeunes travailleurs:

- Les jeunes travailleurs sont plus exposés aux facteurs physiques suivants: bruit, vibrations, chaleur/froid et manipulation de substances dangereuses.
- Les jeunes travailleurs dans l'hôtellerie/la restauration et la construction sont exposés à d'importantes nuisances sonores, et les opérateurs téléphoniques des centres d'appel/

de contact sont exposés aux **chocs** acoustiques.

- Les jeunes travailleurs ont également plus de chances d'être exposés à des vibrations basse fréquence dans tout le corps, par exemple en cas d'utilisation de véhicules tout terrain sur des surfaces irrégulières ou en cas de mouvements excessifs. Cela peut être associé à des maux de dos et à d'autres douleurs vertébrales.
- L'exposition à la **chaleur** est fréquente dans l'agriculture, la construction, l'industrie et l'hôtellerie et la restauration. Les informations disponibles indiquent que les jeunes travailleurs sont davantage exposés à ce type de risque.
- Les facteurs de pénibilité physique au travail (postures fatigantes, charges lourdes et gestes répétitifs) sont manifestement plus fréquents chez les jeunes travailleurs que dans l'ensemble de la population active.
- Les jeunes travailleurs portent plus volontiers des équipements de protection par rapport à la population active moyenne, mais ils semblent moins informés des risques professionnels.
- Dans l'ensemble de la population active, les jeunes travailleurs ont moins de problèmes à signaler des comportements sexuels indésirables. Les jeunes femmes dans l'hôtellerie et la restauration et dans d'autres secteurs des services sont particulièrement vulnérables.
- Le taux d'accident est plus élevé chez les jeunes, mais les accidents mortels sont plus nombreux chez les travailleurs plus âgés.

Pour plus d'informations sur tous les sujets abordés dans cette édition de *Outlook*, visitez le site http://osha.europa.eu/en/publications/outlook.

L'observatoire européen des risques est chargé d'approfondir l'étude de ces sujets et de nombreux autres risques nouveaux et émergents liés à la sécurité et à la santé au travail. Pour connaître l'actualité de nos travaux, visitez le site http://osha.europa.eu/en/riskobservatory ou abonnez-vous au bulletin de liaison électronique de l'Agence européenne OSHmail (http://osha.europa.eu/en/news/oshmail/).

Parmi les jeunes, les hommes sont particulièrement exposés à des risques d'accident du travail. Les cinq principales maladies professionnelles qui touchent les 15-35 ans sont les suivantes: allergies, irritations cutanées, maladies pulmonaires, maladies infectieuses et troubles musculo-squelettiques.

Le risque de contracter une maladie professionnelle est inférieur à la moyenne chez les jeunes travailleurs par rapport aux travailleurs plus âgés. Néanmoins, les maladies aiguës, telles que les allergies et les intoxications, peuvent être plus fréquentes chez les jeunes travailleurs.



Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Outlook 1 – Risques nouveaux et émergents liés à la sécurité et à la santé au travail

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2009 — 24 pp. — 21 x 29,7 cm

VENTES ET ABONNEMENTS

Les publications commercialisées par l'Office des publications officielles des Communautés européennes sont disponibles auprès de nos agents de vente dans le monde entier.

La liste de nos agents est disponible sur le site Web de l'OPOCE (http://publications.europa.eu). Vous pouvez également envoyer votre demande par fax au numéro suivant: (352) 29 29-42758.

Contactez l'agent de vente de votre choix et passez votre commande.



En vue d'améliorer le milieu du travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, tel que prévu par le traité et par les stratégies et programmes d'action communautaires successifs relatifs à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail, l'Agence a pour objectif de fournir aux instances communautaires, aux États membres, aux partenaires sociaux et aux milieux intéressés les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la capté autravail.

http://osha.europa.e

 \supset



Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Gran Vía 33, E-48009 Bilbao Tel.: (+34) 94 479 43 60 Fax: (+34) 94 479 43 83

Office des publications